



# Livret d'accueil et de Sécurité



# Le Club

Que vous soyez nouveau ou ancien au club, nous sommes heureux de vous accueillir parmi ses membres.

Ce petit livret vous est tous destiné pour apprendre ou réviser des consignes de bases et quelques notions de sécurité pour vous permettre de naviguer sur le plan d'eau du club ou ailleurs.

La lecture du livret ne doit pas vous effrayer, il faut naviguer avec prudence en respectant quelques règles que les anciens membres connaissent. L'important est de rester attentif à l'environnement.

« Plaisance ne rime pas avec insouciance »

Bonne lecture et à bientôt sur l'eau

Le bureau du Club Nautique d'Ablon



## Club Nautique d'Ablon sur Seine

41 quai de la Baronnie  
94480 Ablon sur seine  
Tél. 01 45 97 14 39

Site : <http://cn.ablon.free.fr>

Mail : [cn.ablon@free.fr](mailto:cn.ablon@free.fr)

Président: Jean Philippe Adam  
Trésorier: Frédéric Fouchères [fredfoucheres@hotmail.com](mailto:fredfoucheres@hotmail.com)  
Secrétaire Voile: Christian Nain [c.nain@laposte.net](mailto:c.nain@laposte.net)  
Secrétaire Aviron: Matthieu Bertheuil [matthieu.bertheuil@voila.fr](mailto:matthieu.bertheuil@voila.fr)

Heures d'ouverture du club

Aviron : Le dimanche matin de 10h à 12h30

Voile : le dimanche après midi (le samedi après midi voir forum)

## N° d'Urgence

**18** Sapeurs Pompiers (Pour les premiers secours à partir d'un poste fixe ou d'un portable)

**112** Numéro d'urgence européen

## **Aide à la navigation :**

Pour obtenir des outils d'aide à la navigation en eau douce (carte interactive du réseau, météo, annuaire fluvial, avis à la batellerie), rendez-vous dans la rubrique capitainerie du site de Voies navigables de France. [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)

## **La météo :**

Météo-France [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

## **Voile :**

Fédération française de voile [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org)

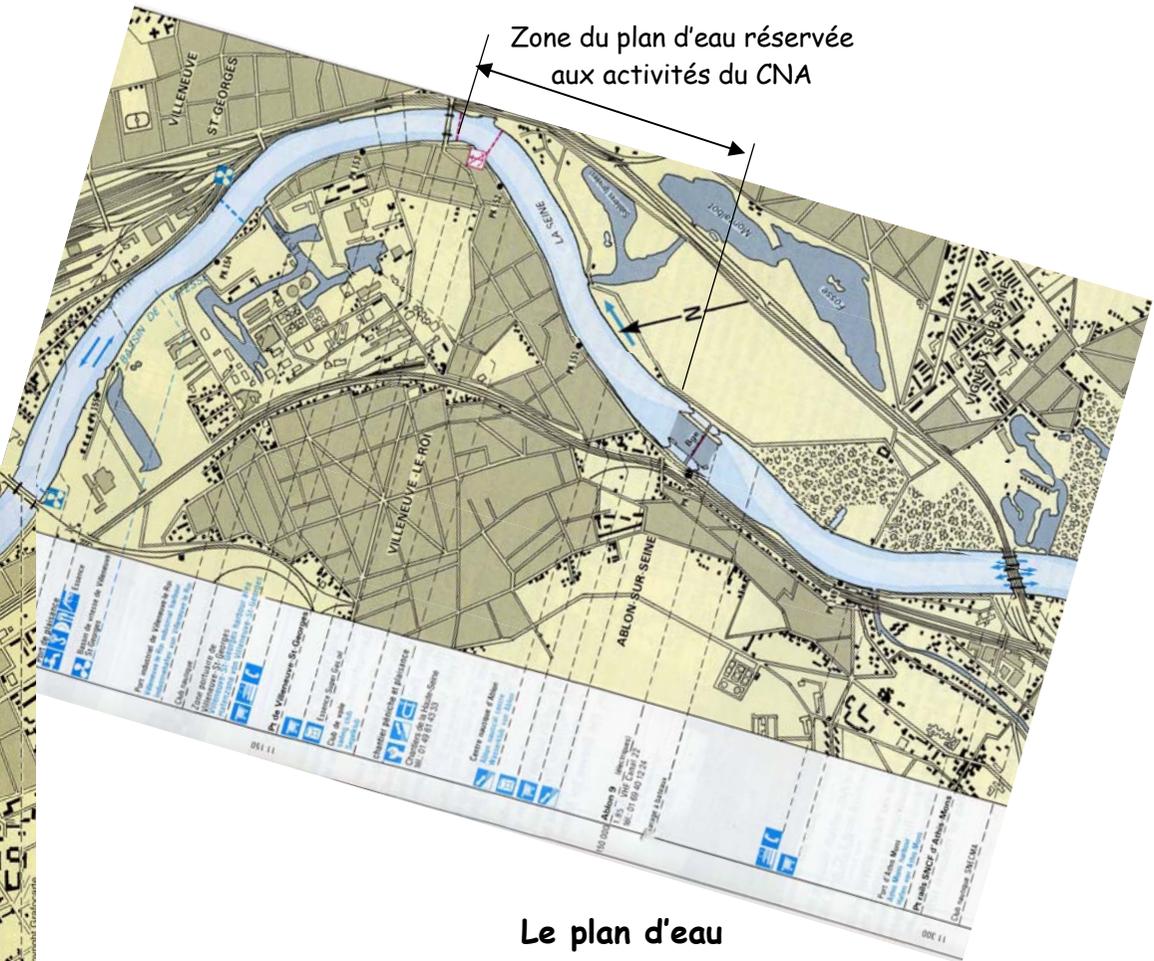
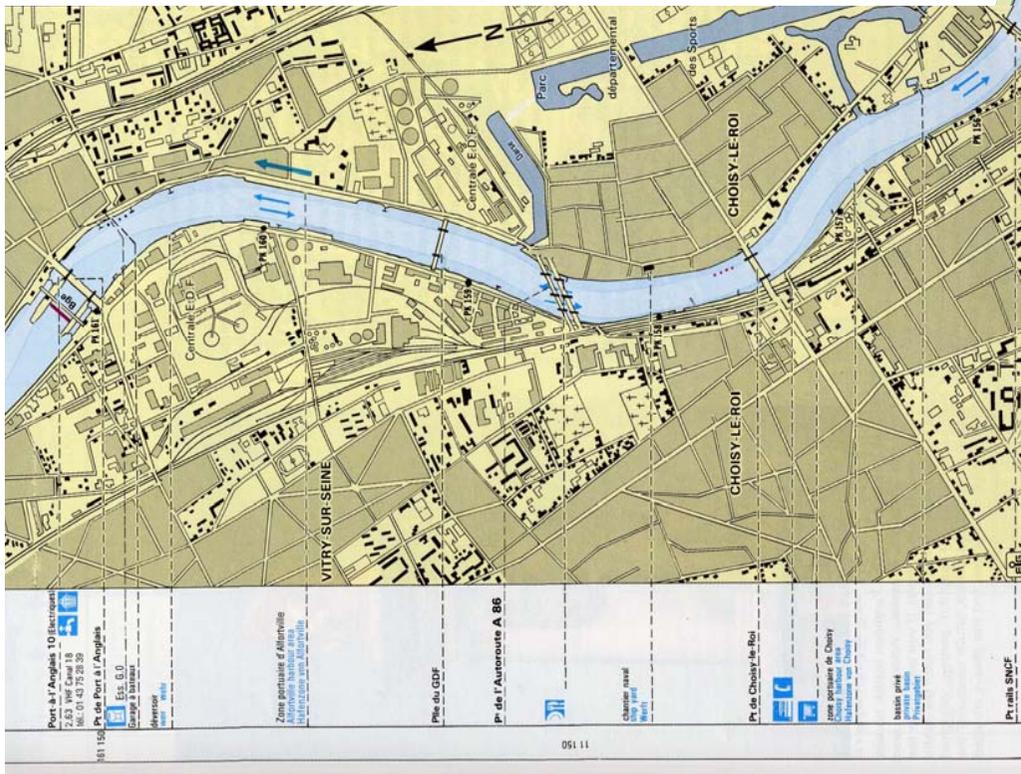
## **Aviron :**

Fédération française des sociétés d'aviron [www.avironfrance.asso.fr](http://www.avironfrance.asso.fr)

# Le plan d'eau

Le Club Nautique d'Ablon a une convention d'utilisation (signée avec Voies navigable de France) pour l'utilisation du plan d'eau se situant entre le PK 150,200 (point kilométrique) et le PK 152,400

Il est possible de naviguer vers l'aval jusqu'au barrage de Port à l'anglais soit un plan d'eau de 10 km de long sur environ 170 m de large



Le plan d'eau

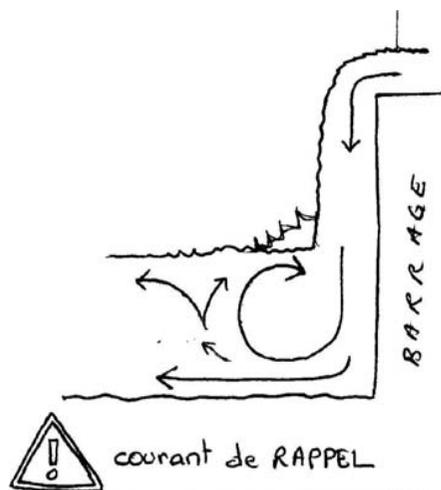


Aval du ponton  
Vers Villeneuve St Georges



Amont du ponton  
Vers barrage d'Ablon

## Consignes de sécurité



Mettez-vous au courant  
Nous naviguons sur un plan d'eau vivant, parcouru de courants qu'il vous faut connaître.  
Les chutes d'eau verticales (barrage d'Ablon par exemple) génèrent des courants de rappels très dangereux car ils ramènent toujours les corps flottants sous la chute. Allez donc voir sur la passerelle en temps de crue, ça fait peur !  
Conclusion: je ne m'approche pas du barrage ! Il paraît qu'il faut tenter de plonger au fond pour s'en sortir ...

Près des chutes ou des endroits resserrés (ponts), les veines d'eau principales génèrent des contre-courants qui peuvent entraîner votre bateau. Près du bord on peut aussi trouver des contre-courants, ou simplement un courant moins fort qu'au milieu du fleuve.

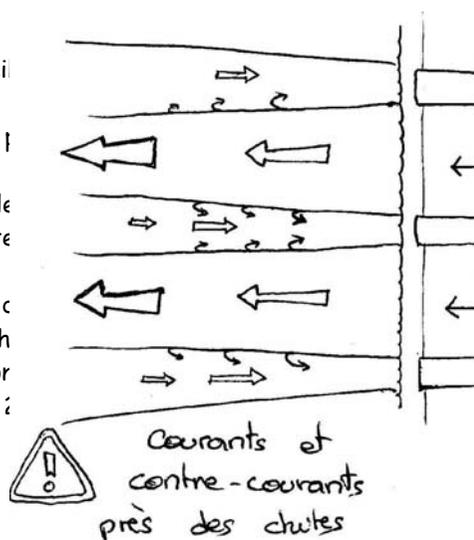
### Conclusion:

je ne m'approche pas du barrage et je surveie même si je ne rame pas.

Loin du barrage, les courants non dangereux pris en compte.

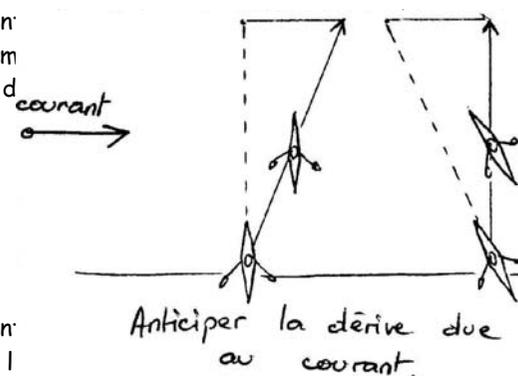
En période normale (hors crues et étiages), le d'eau est d'environ 5 km/h. Vers l'aval, cette ;vers l'amont, c'est le contraire !

Attention : en période de crue (hautes eaux c beaucoup plus fort et charrie souvent branch  
Conclusion: la remontée sera toujours plus lor descente... J'anticipe : je descends pendant :



## Consignes de sécurité

A la remontée ou à la descente, le couran côté, le courant me fait aussi dévier de m Conclusion : pour traverser le fleuve, je d peu plus en amont.



### Le Rameur

Partez sur l'eau en bonne santé, sans con fatigue et de sobriété compatibles avec l Partez avec un équipement personnel adaptes aux conaitions meteo (pluie, trois). Porter un gilet de sauvetage n'est jamais ridicule, d'autant moins s'il n'y a pas de bateau de sécurité ou si les conditions sont médiocres. Il en existe de plus seyants que ceux du club ! Une boisson et une barre énergétique peuvent être utiles.

### La météo

Regardez le fleuve (vitesse du courant, présence de troncs ou de branches lors des crues. Regardez le ciel : coupe-vent, coupe pluie, bonnets et pulls sont parfois nécessaires.

Redoublez de vigilance quand la visibilité baisse (pluie, brouillard).

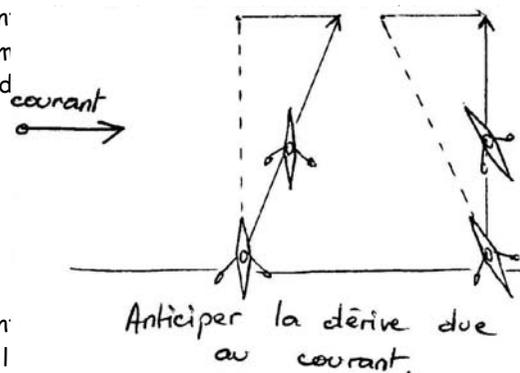
### Le matériel

Il doit être complet et en bon état: cale-pieds, portants, dames de nage, avirons (état des pales et poignées) , le bateau doit être équipé d'un bout d'amarrage et de remorquage ; vérifiez la présence et le serrage du nable. Réglez votre bateau à terre ou au ponton. Remplissez le registre de sortie (au départ et à l'arrivée) ; notez les observations éventuelles.

Les membres du club sont responsables collectivement du matériel et de son entretien.

## Consignes de sécurité

A la remontée ou à la descente, le courant côté, le courant me fait aussi dévier de m Conclusion : pour traverser le fleuve, je d peu plus en amont.



### Le Rameur

Partez sur l'eau en bonne santé, sans con fatigue et de sobriété compatibles avec l Partez avec un équipement personnel adaptes aux conaitions meteo (pluie, froid). Porter un gilet de sauvetage n'est jamais ridicule, d'autant moins s'il n'y a pas de bateau de sécurité ou si les conditions sont médiocres. Il en existe de plus seyants que ceux du club ! Une boisson et une barre énergétique peuvent être utiles.

### La météo

Regardez le fleuve (vitesse du courant, présence de troncs ou de branches lors des crues. Regardez le ciel : coupe-vent, coupe pluie, bonnets et pulls sont parfois nécessaires.

Redoublez de vigilance quand la visibilité baisse (pluie, brouillard).

### Le matériel

Il doit être complet et en bon état: cale-pieds, portants, dames de nage, avirons (état des pales et poignées) , le bateau doit être équipé d'un bout d'amarrage et de remorquage ; vérifiez la présence et le serrage du nable. Réglez votre bateau à terre ou au ponton. Remplissez le registre de sortie (au départ et à l'arrivée) ; notez les observations éventuelles.

Les membres du club sont responsables collectivement du matériel et de son entretien.

## Réglementation Aviron

La pratique de l'aviron est réglementée et est définie dans le règlement intérieur de la Fédération française des sociétés d'aviron

### Annexe 5.1

Règlement relatif à la sécurité - pratique en eaux intérieures  
Ports et chenaux maritimes

Texte consultable dans le bureau aviron

## Réglementation Voile

La pratique de la voile est réglementée

### Règles de barre et de route

(extrait du Règlement pour prévenir les abordages en mer  
- partie B

Texte consultable dans le bureau voile

## Le Club est-il responsable en cas d'accident de l'un de ses adhérents en dehors des heures d'ouverture et de surveillance du Club ?

C'est effectivement une question récurrente à laquelle il n'est pas évident de fournir des réponses très affirmatives.

Le club est tenu à l'égard de ses membres d'une obligation générale de sécurité (de nature contractuelle).

Bien évidemment, le club ne peut assurer cette obligation pendant ses heures de fermeture, heures pendant lesquelles l'adhérent peut néanmoins utiliser le plan d'eau, ce qui s'apparenterait à de la pratique libre.

On pourrait donc penser que le membre serait pleinement responsable de son activité.

Néanmoins, plusieurs précautions s'imposent:

- la première est que le club doit pouvoir prouver que son adhérent savait pertinemment qu'il pratiquait à une heure où le club était fermé, et donc que cette pratique relevait de sa propre responsabilité. Hormis le fait d'afficher les horaires d'ouverture, il est bon d'en informer les membres lors de la prise de leur cotisation, et de leur préciser que pendant ces heures de pratique libre, cela relève de leur propre responsabilité.

- il serait également prudent de leur donner les recommandations utiles pour la pratique libre (numéros de téléphone des secours, liste du matériel de sécurité à bord etc...)

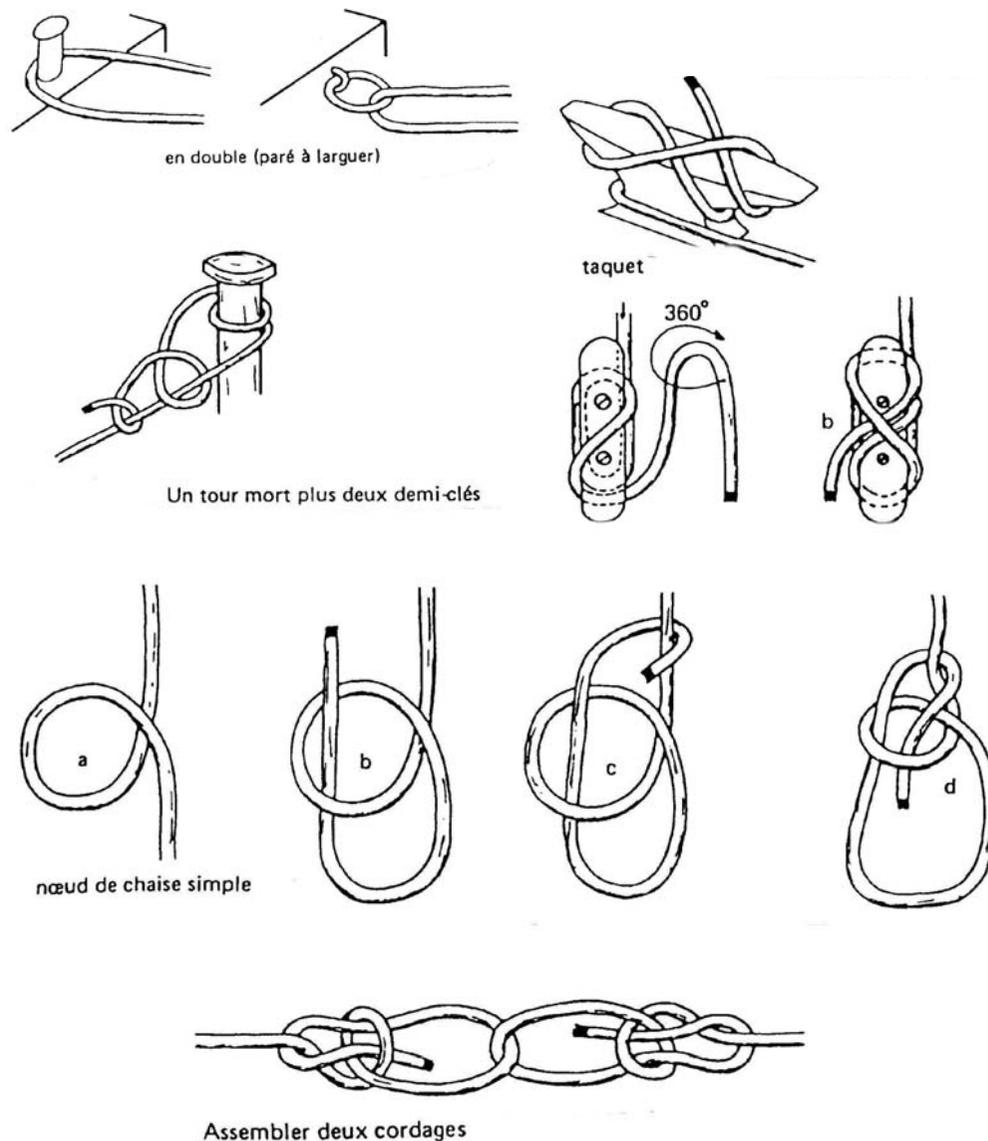
- en tout état de cause, il est bon de s'inspirer des dispositions de l'arrêté de 1998 et d'informer les pratiquants des risques éventuels afin qu'ils savent comment les anticiper.

Encore une fois, le club devra pouvoir démontrer qu'il a pris toutes les précautions pour avertir l'adhérent qu'il naviguait sans surveillance et qu'il lui a apporté le maximum de conseils pour pouvoir pratiquer en toute sécurité.

## Matelotage

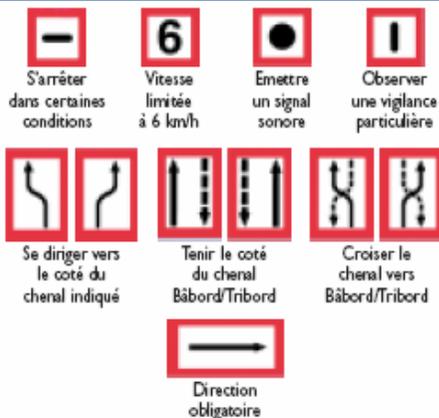
C'est l'art d'utiliser les nœuds et les cordages.

Sachez amarrer votre bateau, en prendre un autre en remorque, assembler deux cordages

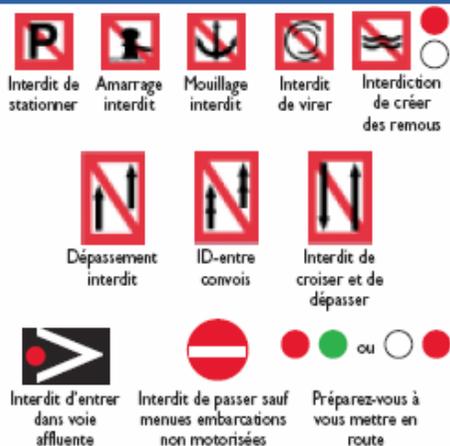


# Les signaux de la voie navigable

## Obligation



## Interdiction



## Restriction



## Recommandation

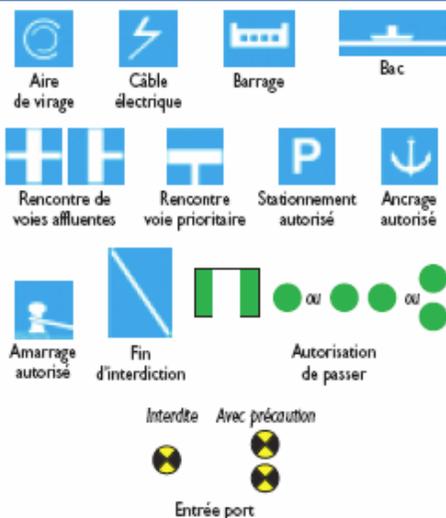


## Activité nautique

### Interdiction / Autorisation



## Indication



## Ponts

